Image not found or type unknown

Devis non respecté par un garagiste

Par **thailandaise56**, le **19/07/2016** à **10:37**

Bonjour

je m'arrête chez mon garagiste pour déposer ma caravane pour une réparation pour lequel il m'annonce un montant de 200 euros maximum.
Une semaine plus tard, il m'appelle pour m'annoncer que le montant est de 350 euros.
Je l'appelle pour lui demander des explications et me dit qu'il a sous-traité. Après avoir rouspéter, je lui dit qu'il aurait d'abord informé le client du coût supplémentaire car j'aurais refusé les travaux au vu du prix annoncé après avoir fait les travaux.
Quel recours ai-je ?

Par **marie076**, le **20/07/2016** à **01:53**

Bonjour
Il vous l'a annoncé verbalement le montant de 200 euros ?
Avez vous signé un ordre de réparation ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés